Le numéro 5 centimes | Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 | Le numéro 5 centimes

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 133 | Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY | Jeudi 12 novembre 1896

Maisons Recommandées

GUINAND & DUPUIS 4, Place Neuve, 4, Vins
Epicerie, Mercerie

JACOB SCHWEIZER Passage du Centre
BOUCHERIE - CHARCUTERIE

MAGASINS DU PRINTEMPS, J.-H. Matile
Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants

L. VERTHIER & Cie 10 Place Neuve 10
Grand choix de chapellerie en tous genres

Sacs d'école — Serviettes
Grand Bazar du PANIER FLEURI

Ch. E. BÉGUELIN. Bureau : Gare des marchandises
Combustibles : *Anthracite, Houille, Coke, Briquettes.* — Téléphone.

A. MERGUIN, Peintre-Décorateur, Rue du Parc, 1
Spécialité de bannières et écussons

AU NÈGRE, 16, Balance, 16
Tabacs et Cigares Cannes, Maroquinerie.

LOUIS LAGER, Coiffeur, Premier Mars 10a
Parfumerie des premières maisons françaises

PAUL ROBERT TISSOT
BOULANGER, rue des Granges 8

HUGO SCHŒNI, Photographe
5, Daniel JeanRichard 5. — Portraits inaltérables, grandeur 50—60 cm. fr. 30.

Tirozzi Frères — *Porcelaines*
Cristaux, Ustensiles de ménages. Lampes

HENRI MATTHEY 5, Premier Mars, 5
Machines à coudre et Machines agricoles des premières fabriques.

Cercle Ouvrier

Tous les membres du Cercle ouvrier sont priés de remettre leurs clefs au tenancier du Cercle pour transformation jusqu'au 20 novembre prochain.

Elections au Conseil national

Ballottage du 15 novembre

Candidat du Parti ouvrier

Arrondissement Zurich

H. Greulich

Congrès du parti socialiste suisse

Samedi 14 et Dimanche 15 novembre 1896

dans la salle des assises à Winterthour

PROGRAMME

Samedi 14 novembre

10 h. du matin. — Séance du comité central à l'*Helvétia.*

3—4 h. après midi. — Séance de la commission de contrôle ; vérification des mandats et distribution des billets de logement à l'*Helvétia* (les membres non délégués présenteront leur carte de légitimation.

4 à 7 h. — Délibérations.

7 à 8 h. — Pause.

8 à 10 h. du soir. — Délibérations.

Dimanche 15 novembre

De 8 à 12 h. — Délibérations.

Dîner en commun

Séance de relevée.

Berne, le 7 novembre 1896.

Le Comité directeur.

Réflexions

Une autre réflexion qui s'impose au sujet de l'affaire de la Banque commerciale, c'est le peu de gravité de la peine comparée à l'importance de la somme détournée.

Supposez qu'au lieu d'avoir 63 ans, Nicolas n'en ait que 35 et qu'au lieu d'avoir perdu au jeu le million et demi qu'il a détourné (ou emprunté à la Banque commerciale, pour employer l'euphémisme de son défenseur), Nicolas l'ait soigneusement placé en des mains sûres. Ça ne doit pas être difficile à un banquier. Ayant accompli les deux tiers de sa peine, ou même sa peine entière (je veux admettre à mon tour qu'après lui avoir fait la faveur de le garder à l'hôpital 9 mois, on ne lui accordera pas la grâce de le laisser sortir du Pénitencier avant l'expiration de sa peine) cet homme dans la pleine maturité de l'âge n'aurait qu'à rentrer en possession de l'argent dérobé et qu'à vivre sous un autre nom, noyé dans la foule d'une grande ville. Au bout de pas même sept ans de privations, il aurait conquis la fortune et tout ce qui l'accompagne et pourrait jouir, en grand seigneur, des fruits de son habileté et de la tolérance de notre Code pénal. C'est pour le coup qu'il s'en donnerait de traiter d'imbéciles, voire de goujats, les simples mortels qui se contentent d'un modeste traitement, honnêtement gagné !

Franchement, ne doit-on pas s'effrayer de la position exceptionnelle faite aux gros voleurs et n'est on pas en droit de se demander si la société qui place de telles tentations sur leur chemin ne se rend pas complice de leurs méfaits.

Car il n'y a aucun doute sur ce point: les gros voleurs sont absolument favorisés par notre Code pénal. Qu'il s'agisse de vol, d'abus de confiance, d'escroquerie, le Code tient compte en une certaine mesure de l'importance des sommes détournées, quand il s'agit des petits voleurs.

Pour le vol, il y a une échelle des peines selon qu'il constitue une atteinte légère à la propriété (*art. 363*), qu'il ne dépasse pas 100 fr. (*art. 361*), qu'il dépasse 100 fr. (*Art. 362, 12o*) ou encore qu'il dépasse 5,000 fr. (*art. 364*).

Pour l'abus de confiance au dessous de 1000 fr., c'est l'emprisonnement jusqu'à un an et l'amende jusqu'à 500 fr. (*art. 385*), de 1000 à 10,000, la peine est la réclusion jusqu'à 2 ans et l'amende jusqu'à 1000 fr. (*art. 386*), au dessus de 10,000 fr., c'est la réclusion jusqu'à 5 ans et l'amende jusqu'à 5000 fr. (*art. 387*).

Pour l'escroquerie, au-dessous de 1000 francs, emprisonnement jusqu'à 2 ans et amende jusqu'à 1000 fr. (*art. 389*), de 1000 à 10,000 fr., réclusion jusqu'à 3 ans et amende jusqu'à 2000 fr. (*art. 390*), au-dessus de 10,000 fr., réclusion jusqu'à 6 ans et amende jusqu'à 5000 fr. (*art. 391*).

Ce qui frappe immédiatement dans cette énumération, c'est quoi ?

C'est que le législateur, parti d'un excellent principe en graduant les peines et en les proportionnant à l'importance des sommes soustraites, s'est arrêté en chemin, comme essoufflé.

Au-dessus de 5000 fr. pour les voleurs, de 10,000 fr. pour les individus convaincus d'abus de confiance et d'escroquerie, il n'y a plus de différence. Qu'on vole 5001 fr. ou 500,000 fr., qu'on détourne ou qu'on escroque 10,001 fr. ou 1,500,000 francs ou plusieurs millions de francs, c'est chou pour chou, rave pour rave.

Il est impossible, en présence de cette constatation, de ne pas déclarer que le Code pénal encourage les voleurs à faire grand. Nous nous demandons quelles sont les raisons qui ont pu faire abandonner au législateur son système de peines graduées selon l'importance des sommes volées et nous n'en trouvons aucune qui soit plausible.

Car notez qu'un des traits caractéristiques du Code pénal, c'est une sévérité excessive à l'égard de ceux qui manifestent une intention criminelle profondément mûrie et qui ne peuvent invoquer l'excuse de l'entraînement passager. C'est ainsi que *l'art. 399* tant critiqué frappe de 3 ans à 5 ans, sans égard à l'importance de la nouvelle soustraction commise, l'individu qui, ayant déjà subi deux condamnations pour vol, abus de confiance, escroquerie, commet en seconde récidive l'une ou l'autre de ces infractions.

Si l'on se montre aussi impitoyable vis-à-vis d'un homme qui a commis trois fautes, peut-on être indulgent à l'égard de celui qui, pendant des années, jour par jour, heure par heure, minute par minute, a dénoté une volonté criminelle de tous les instants ?

L'individu qui détourne de grosses sommes ne réussit à le faire qu'après avoir bien mûri son plan ; il s'y prend à quantité de reprises. Nicolas a joué avec l'argent de la Banque depuis 1859. Il y avait 36 ans que cet homme avait commis sa première faute et il a continué son rôle pendant tout ce temps, un masque sur la figure. Devant lui, on vantait sa haute probité, ses talents, sa capacité et cet homme ne tressaillait pas. Les membres du Conseil d'administration lui souriaient, lui tendaient la main, lui faisaient des compliments, lui adressaient des éloges... et il ne rougissait pas. C'est par milliers que ses détournements se comptent. Est-ce que celui-là n'est pas plus coupable, n'est-il pas un plus indécrottable criminel que le pauvre récidiviste qui vole quelques livres de viande, un gilet, une paire de bottes, c'est-à-dire des choses de première nécessité, dont il est privé, dont il a besoin ?

Et si l'on voulait poursuivre cette comparaison ! Ah ! combien elle tournerait à la confusion du richard, de l'homme vivant dans l'abondance, du voleur d'estime et de respect que tout devait empêcher de commettre ces infamies !... Combien le pauvre diable de récidiviste, qui n'a connu que la faim, les privations, les mépris et les dédains, qui n'a eu sous les yeux que de mauvais exemples et qui, lorsqu'il vole, obéit souvent aux plus impérieux et aux plus pressants besoins, combien celui-là n'est-il pas plus excusable et ne mériterait-il pas l'indulgence ?

Puisque le code pénal a cependant pour lui des sévérités exceptionnelles, n'est-on pas en droit de réclamer que ces mêmes sévérités il les ait à l'égard des gros voleurs ?

Pourquoi ne frapperait-on pas de peines graduées et proportionnées à l'importance des sommes qu'ils ont soustraites ou qu'ils ont fait perdre, les individus convaincus de vol, d'abus de confiance, d'escroquerie et de banqueroute, lorsque ces sommes sont supérieures à 10,000 fr.

Ce qui est bon pour les petits, doit l'être pour les gros. Nous développerons dans un prochain article le système que nous voudrions voir introduit dans notre code pénal neuchâtelois.

W. B.

Dimanche prochain aura lieu à Zurich le scrutin de ballottage pour un siège au Conseil national.

Le candidat du parti socialiste est le sympathique secrétaire ouvrier

H. Greulich

contre le fameux colonel Wille, de célèbre mémoire. Si les ouvriers font *tout leur devoir,* il pourra aller fourbir son sabre ailleurs qu'au Conseil national.

Pas de défections ! Tous aux urnes !

Votez en rangs serrés pour

H. Greulich

et vous assurerez le succès de notre parti.

J. B.

Assurance au Décès

La question de l'assurance au décès n'est pas complètement abandonnée, comme on pourrait le croire. Dans une réunion de délégués des fraternités, qui a eu lieu le dimanche 1er novembre au buffet de la gare d'Auvernier, M. Robert Comtesse a exposé les grandes lignes d'une caisse populaire neuchâteloise d'assurance en cas de décès et de retraite pour la vieillesse. Il l'a fait en ces termes :

M. *Robert Comtesse* regrette de ne pouvoir apporter le résultat définitif des études de M. Leubin, expert du Département fédéral de l'Industrie qui a examiné les conséquences financières qu'entraînerait soit une assurance obligatoire, soit une assurance organisée suivant les grandes lignes proposées par le comité de la Chaux-de-Fonds: cet expert a trouvé que ce dernier projet offrait une conception très juste des besoins nouveaux qui se sont fait jour en même temps qu'un terrain sur lequel on pouvait bâtir, et ce témoignage est la meilleure récompense que ses auteurs pouvaient désirer.

M. Comtesse constate que le moment est venu de faire quelque chose afin de répondre à l'attente générale, de ranimer la confiance, qui risquerait de disparaître, dans l'esprit de prévoyance et d'épargne

Lecteurs, voulez-vous soutenir la SENTINELLE ? Donnez-vous à tâche de faire chacun un nouvel abonné.

au sein de notre peuple. Il esquisse les grandes lignes d'un projet auquel chacun, croit-il, pourra se rallier :

1° Caisse unique dans laquelle toutes les personnes domiciliées dans le canton auraient le droit d'entrer ;

2° Cette caisse assurerait au minimum une indemnité au décès de 500 fr. pour laquelle indemnité l'Etat fournirait une subvention, mais il serait loisible à chacun de s'assurer pour une somme plus élevée, peut-être jusqu'à 3000 ou 5000 francs.

Cette caisse comprendrait deux catégories d'assurés :

1° ceux arrivant avec un certificat favorable, constatant leur bon état de santé ;

2° ceux qui arrivant avec un certificat défavorable. — Les risques plus élevés des assurés de cette catégorie seraient supportés par l'Etat.

L'Etat participerait à cette assurance au décès :

1° en versant une subventien égale, par exemple au 10 % des primes nettes des assurés ;

2° en versant une subvention égale au montant des risques plus élevés apportés par les assurés de la 2e catégorie, soit peut-être le 25 % des primes ;

3° en prenant à sa charge les frais d'administration parmi lesquels ceux d'un contrôle ou d'une direction technique, absolument nécessaires pour ne pas retomber dans les errements actuels.

Quant à l'administration de cette institution, on pourrait l'établir à peu près sur les bases proposées par le projet de statuts, c'est-à-dire que la gestion serait faite par les assurés eux-mêmes avec le concours et sous le contrôle de l'Etat. — Chaque comité de district aurait la tâche suivante: Soigner le recouvrement des primes, en registrer les décès et en donner connaissance au bureau central, exercer un contrôle sur les assurés, exécuter les décisions du bureau central, faire à celui-ci des propositions dans l'intérêt du bon fonctionnement de la caisse, travailler à généraliser l'idée de l'assurance et à recruter des assurés.

Le Comité central serait composé d'un membre par district et d'un délégué du Conseil d'Etat. — Il remplirait absolument le rôle d'un conseil d'administration dans une Société anonyme d'assurance et serait chargé :

a) de désigner et de diriger le bureau technique, lequel devrait procéder aux études et calculs statistiques nécessaires, rédiger le rapport annuel, établir le bilan mathématique, tenir la comptabilité générale et la caisse ; *b*) surveiller la marche de l'assurance ; *c*) examiner les propositions des comités de district ; *d*) statuer sur les difficultés qui pourraient se présenter. — Cas échéant une instauce supérieure pourrait être prévue.

Quant au chiffre probable de la subvention de l'Etat dans les conditions énumérées ci-dessus, un calcul approximatif permet de l'évaluer à 50,000 fr. Nul doute que le Grand Conseil unanime n'approuve une telle dépense destinée à répandre l'épargne et la prévoyance dans toutes les classes de la population, à sortir de l'état d'indécision et d'insécurité où l'on est à ce jour dans le domaine de l'assurance au décès, à créer une institution cantonale qui pourra lutter avantageusement avec toutes les compagnies d'assurance ; mais, pour cela, il faut pouvoir dire à l'autorité législative : « Grâce à la combinaison des efforts de l'initiative individuelle avec l'intervention de l'Etat, nous vous présentons un projet — préférable à l'obligation au double point de vue moral et financier — et qui est appuyé par le solide rempart des 6 à 7000 prévoyants groupés sous les bannières des Fraternités et de la Société fraternelle. »

Nous voilà loin, très loin de l'assurance *obligatoire* au décès telle que la voulait M. Cornaz. Il nous paraît qu'il y a une grande lacune dans le projet qui sourit si fort aux fraternités. Que fera-t-on des pauvres diables qui, tout en ayant *le droit* d'entrer dans cette caisse, n'auront pas *les moyens* de payer les primes ?

En rendant l'entrée facultative et non obligatoire dans cette institution, on exclut du bénéfice de l'assurance ceux qui en auraient le plus besoin.

L'assistance communale songera certainement que ce serait faire œuvre de sage et d'intelligente prévoyance que d'assurer les indigents qu'elle assiste. Ou bien s'efforcera-t-elle de donner raison à cette désespérante parole : « Il y aura toujours des pauvres avec vous. »

Et si un jour la commune assure ses indigents ne voit-on pas l'inégalité choquante qu'on créerait entre les indigents entretenus et les pauvres dits honteux et qu'on devrait plus justement appeler les pauvres fiers !

Sous prétexte d'encourager l'esprit de prévoyance et d'épargne, ne risquerait-on pas d'augmenter le nombre de ceux qui recourent à l'assistance publique, puisque déjà maintenant ceux qui mangent de ce pain sont des favorisés. N'ont-ils pas le droit de vote qu'on enlève aux retardataires de deux ans dans le paiement de leurs impôts?

Et plus tard, quand cette caisse d'assurance aura été créée, ne seront-ils pas les premiers clients, par la force même des choses ? En n'assurant pas une retraite pour la vieillesse à ses assistés, et à leur famille une indemnité au décès, l'assistance communale ferait preuve d'une coupable incurie et donnerait un très mauvais exemple.

On le voit, tout ramène à l'assurance obligatoire. Ce principe est trop juste pour qu'il ne triomphe pas à bref délai.

Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté ; et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. *Ch. Fourier.*

Confédération suisse

Assurance. — On écrit de Berne à la *Revue* :

Une partie de la commission du Conseil national, chargée de l'étude du projet Forrer, siège en ce moment à Berne, sous la présidence de M. Comtesse. Le projet vient de subir une heureuse modification, qui prépare peut-être son acceptation par le peuple ; il abandonne aux cantons toute l'organisation de l'assurance contre la maladie. Les cantons désigneront les organes d'exécution. Quant aux caisses libres, il est laissé aux cantons la faculté de régler leurs rapports avec les caisses officielles. Beaucoup de préventions disparaîtront du fait de cette modification organique ; la commune fédérale qu'on créait à l'origine tombe, et on en revient à notre organisation fédéraliste. Inutile de dire que l'entente relative aux caisses libres pourra aisément s'établir. Le projet de loi relatif à l'assurance contre les accidents étant au fond l'extension de la loi relative à la responsabilité civile restera du domaine fédéral. M. Forrer modifiera le projet de loi d'assurance contre la maladie dans le sens des principes ci-dessus, et la commission in pleno pourra se réunir le 10 ou le 12 janvier prochain pour achever l'examen du projet.

Exposition nationale. — Les 800,000 billets de la loterie de l'Exposition ont été vendus plus rapidement qu'on ne l'avait espéré. Néanmoins le Comité central a décidé d'en arrêter la vente et il a détruit les numéros 800,001 à 1,000,000. Il s'ensuit que les roues du tirage ne permettront pas d'amener un numéro supérieur à 799,999. Le numéro 800,000 sera marqué par 6 zéros. Relatons, à cette occasion, qu'il n'est plus possible d'acheter des billets au bureau de la loterie, Boulevard du Théâtre et que moyennant la somme de 25 centimes adressée à ce bureau, on recevra la liste des numéros gagnants. Le tirage aura lieu au commencement de décembre.

NOUVELLES DES CANTONS

VAUD. — Jeudi soir, de retour d'une visite à une amie, Mlle Frey, domiciliée rue de la Louve, à Lausanne, une dame Haustack, de Berne, en séjour à Lausanne, se trouvait subitement indisposée devant l'asile de St-Roch. Elle sonna à cet établissement pour demander du secours, mais lorsqu'on vint lui répondre, elle eut juste le temps de balbutier : « Je me sens malade ! » Puis elle tomba morte. Le Dr Chavannes, immédiatement appelé, examina avec minutie le cadavre, et déclara finalement que le décès n'était pas naturel et devait provenir d'un empoisonnement. Il ajouta qu'une autopsie était nécessaire. L'enquête ouverte a démontré qu'avant son départ de chez son amie, la victime avait mangé une grappe de raisin.

BERNE. — Nous trouvons dans le *Démocrate*, de Delémont, les lignes suivantes au sujet de l'affaire du militaire frappé d'un coup de cravache à Berne par le major de Werra :

« Depuis que le bataillon 24 de landwehr est rentré dans ses foyers, le major de Werra défraye toutes les conversations. A la ville comme à la campagne, on ne s'entretient que du triste exploit de cet instructeur, major par intérim de notre bataillon, pendant son cours de répétition à Berne.

Le *Démocrate* a déjà rapporté les faits. Pendant des feux de vitesse sur la place de tir, à Ostermundingen, le major de Werra a asséné un violent coup de cravache plombée sur la tête du soldat Xavier Daucourt, de Bressaucourt, qui n'avait absolument d'autre tort pour déplaire au major que celui de n'être pas très adroit tireur. A la vue du sang qui a jailli de la blessure, le vaillant major bouffi de rage aurait encore lancé cette insulte : « Ils ont la tête faible, les Ajoulots ! »

Rien, absolument rien, ne peut excuser l'acte inqualifiable du major de Werra. On a dit qu'il avait usé de ce moyen sommaire parce que Daucourt, tenant mal son fusil, risquait d'atteindre un camarade, ce que le major a voulu prévenir sans avoir le temps de parler, car il croyait que le coup allait partir dans une fausse direction, mais cette excuse n'a pas convaincu les témoins de la scène.

Des actes de grossière brutalité comme celui du major de Werra sont une honte pour la Suisse ; ils tuent le patriotisme. Si les Chambres fédérales ne réagissent avec énergie contre ce courant pernicieux qui souffle d'Allemagne, l'amour de nos institutions démocratiques se perdra dans le gouffre béant du militarisme.

A ce que racontent nos militaires, d'autres chefs, des instructeurs aussi, se distinguent également par la noblesse de leur langage et l'affabilité de leurs manières. C'est à croire que les forts des halles ne sont que des pygmées à côté de ces éducateurs dont la morgue et le ton hautain révoltent.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 171

Le capitaine Lachesnaye

par

ERNEST CAPENDU

XI

La défense

— Damné Reynold ! s'écria Humbert. Qui l'eût pensé si sot que de se laisser tuer par un Van Helmont, par des argotiers ou par des gardes de la prévôté. Moi qui le croyais spirituel !

Un bruit épouvantable régnait dans tout l'hôtel et la porte gémissait sous les coups qu'elle recevait.

Cependant elle tenait ferme, soutenue et consolidée par le bahut et la barricade de siéges.

Dans le salon, le désordre était à son comble.

Furieux de ce que l'huis résistait au vigoureux assaut que lui livraient les gentilshommes, Marc, La Guiche et Van Helmont se ruaient sur les battants avec une force égale.

— Prenez une banquette en guise de bélier ! dit le marquis d'Herbaut.

— Tu as raison ! s'écria La Guiche en s'élançant vers le siége indiqué.

Dix ou douze gentilshommes enlevèrent la banquette.

Comme tous les meubles de l'époque, celui-ci était solidement fabriqué et d'une pesanteur qu'expliquaient suffisamment ses pieds massifs contournés et sa bordure sculptée en plein bois.

D'un même élan, les assaillants heurtèrent la porte qui craqua en se déchirant.

— Courage ! cria-t-on de toutes parts.

— Aux jardins ! dit tout à coup le prévôt frappé par une pensée subite bien simple en apparence et que personne cependant n'avait encore émise, celle de tourner les bâtiments de l'hôtel.

Don Pedro qui était resté près de lui secoua la tête et l'arrêta du geste.

— Vous perdrez un temps précieux ! dit-il, les jardins ne communiquent qu'avec mes appartements particuliers, et la seule communication entre ces appartements et ceux où nous sommes est ce petit salon bleu ! Oh ! les bandits connaissaient parfaitement l'hôtel pour avoir choisi ce passage. Quant aux jardins, les murailles sont trop hautes pour pouvoir être franchies sans échelle, et leur sortie particulière est sur les bords du canal de Bièvre, à une demi-heure de course d'ici ! D'ailleurs, voyez ! la porte cède.

En effet, un battant se détachait, non que le bois eût cédé, mais les gonds des ferrures avaient été descellés sous le choc puissant et redoublé du bélier de nouvelle espèce.

Mais le bahut et les siéges entassés offraient encore une respectable défense.

— C'est fait ! dit Mercurius en achevant de nouer le dernier nœud.

— Maintenant enlevons les femmes ! fit Humbert en prenant dans ses bras le corps inanimé de Diane.

Le visage de la pauvre enfant bleuissait ; elle étouffait sous le bâillon qui lui couvrait la bouche.

— Vivement ! s'écria Catherine, nous n'aurons plus le temps de fuir.

Mercurius posait la traverse : le second battant de la porte s'effondrait et en tombant reculait le bahut.

Il était évident que tous n'auraient plus le temps de descendre.

— Je les vois ! cria Marc en se raidissant pour écarter la barricade.

— Sus aux bandits ! hurla la foule.

— Perdus ! fit Catherine avec stupeur.

— A moi ! hurla Mercurius, quittant la traverse, pour se précipiter vers la barricade menacée.

XII

Le canal de Bièvre.

Caméléon s'élança près de Mercurius son poignard aux dents, ses bras roidis pour repousser les meubles afin de combler la brèche commencée.

Humbert abandonna Diane pour se joindre à eux.

Tous trois, dans un effort désespéré, replacèrent le bahut, mais cette force factice qui leur permettait de repousser un moment l'attaque ne pouvait que retarder leur perte sans les sauver.

— Attache la traverse, Catherine ! cria Mercurius.

La jeune femme, tremblante et éplorée, car elle comprenait que l'arrestation était pour elle la torture et la mort, essaya de soulever le lourd bâton massif, mais elle ne put y parvenir.

— Perdus ! perdus ! balbutia-t-elle en laissant glisser la traverse.

Mercurius poussa un cri de colère et de rage.

— Tuons-en le plus possible ! dit-il d'une voix rauque.

Le bahut reculait.

Humbert, Caméléon et Mercurius sentaient leurs bras mollir et leurs pieds glisser sur le plancher sous la pression des meubles repoussés violemment du dehors.

Une seconde encore et les bandits étaient pris, et Diane était sauvée.

Tout à coup la petite porte secrète s'ouvrit brusquement et Reynold pâle, défiguré, les vêtements en lambeaux, le visage, les mains, le corps couverts de sang se précipita sur le seuil.

Ouvriers ! ne vous fournissez que chez les négociants

Les éditions du vocabulaire Bitterlin ne font qu'augmenter et embellir; ces gens dans leur langage bravent tout respect de la dignité humaine.

La mesure est comble.

A bas les cravaches!

Hors des rangs, les tyranneaux qui déshonorent nos milices. »

Il nous revient en effet que le lieutenant Apothélose (?) n'a rien à envier à ses devanciers dans l'art de savoir bien *engueuler* son monde.

Election au Conseil national. — Dans le second tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller national du Mittelland, le candidat radical, M. Burgi, a été élu par 5467 voix, contre 2919 suffrages donnés au candidat conservateur, M. de Wattenwyl, et 1021 au candidat socialiste, M. Scherz.

BALE. — Le comité de l'Association des ouvriers en rubans de Bâle vient d'inviter les ouvriers sans travail de l'industrie textile à s'annoncer sans retard afin d'obtenir un secours de l'Etat.

FRIBOURG. — Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire d'automne pour le mardi 10 novembre. Au nombre des tractanda figure un projet de loi relatif à l'institution des prud'hommes.

ZURICH. — L'assemblée des délégués des associations libérales de la ville a décidé hier à la presque unanimité de maintenir, pour le deuxième tour de scrutin, la candidature du colonel Wille.

Encore un qui ira rejoindre de Wattenwyl et Wyss si les ouvriers font leur devoir.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — *Fête de novembre.* — Dimanche soir, la salle de la Tonhalle était trop petite pour contenir le nombreux public qui avait répondu à l'appel du Grutli allemand. M. Reimann, à la place de M. Muller empêché, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé la fondation du Grutli et esquissé à grands traits les nombreux travaux auxquels cette société a pris part depuis sa fondation. De nombreux applaudissements ont accueilli son discours.

Le Männerchor du Grutli a exécuté plusieurs chœurs avec une grande perfection, et les gymnastes ont exécuté des préliminaires et pyramides qui leur font le plus grand honneur ainsi qu'à leur dévoué moniteur M. Zingg. La *Danse indienne*, fort bien réussie, a eu les honneurs du bis. Une quartette *Die vier Elemente*, scène comique a beaucoup égayé l'auditoire. La soirée s'est terminée par un vaudeville en dialecte zurichois, qui a été fort bien interprêté par tous les acteurs.

Elle était égayée par les productions de la *Musique de la Ville.*

Cette belle soirée fait le plus grand honneur aux organisateurs, aussi le nombreux public ne leur a-t-il pas ménagé les applaudissements, et nous leur adressons nos plus vives félicitations. J. B.

Nouvelles étrangères

FRANCE. — Un garçon cuisinier, sans place, nommé Leymarie, a tiré mercredi après-midi, rue des Petits-Champs, sur un agent de police et l'a gravement blessé dans la région de l'oreille. Un autre agent, qui était accouru, a reçu également une balle dans l'épaule, mais sa blessure est sans gravité. Leymarie arrêté a déclaré qu'il était anarchiste et des perquisitions faites à son domicile ont amené la saisie de nombreux papiers anarchistes.

— Les députés socialistes de Paris ont offert, lundi soir, au restaurant Marguery, un dîner intime au député socialiste italien De Félice et à son ami Amilcare Cipriani.

Au dessert, M. Millerand a porté un roast aux deux socialistes italiens « héroïques champions de l'émancipation sociale en Italie ». Il a retracé leur carrière « toute d'abnégation et de courage », rappelé la conduite de Cipriani qui combattit pour la France pendant la guerre de 1870 et que l'on vit sur tous les champs de bataille où les peuples luttèrent pour la liberté: « Cet exemple donné au monde par vous, a ajouté M. Millerand, nous saurons le suivre dans la mesure de nos forces, quand les circonstances l'exigeront. »

De Felice a remercié, en Italien, les députés socialistes français de leur cordial accueil. En réponse à l'éloge fait de lui par M. Millerand, il dit « qu'il n'a fait que son devoir en faveur des opprimés italiens », et termine en buvant à la France et à la Révolution.

Puis, M. Clovis Hugues a lu une pièce de vers en l'honneur de Cipriani et De Felice, et Amilcare Cipriani a répondu à tous les toasts portés en son honneur:

— Je remercie, a dit en terminant le socialiste italien, la France de l'hospitalité qu'elle me donne. J'espère que l'Italie saura suivre son exemple révolutionnaire et se débarrassera de la monarchie qui l'opprime. Ce jour-là, nous ne boirons pas seulement à l'émancipation d'un peuple, mais à l'union de deux démocraties.

Enfin, sur la proposition de Gérault-Richard, les convives ont, avant de se séparer, voté l'ordre du jour suivant:

Les députés socialistes français réunis en un banquet fraternel pour fêter la présence parmi eux des citoyens Cipriani et De Felice envoient l'assurance de leur solidarité à leurs frères italiens qui combattent pour l'affranchissement politique et économique de leur pays.

ALLEMAGNE. — *Succès socialiste.* — Vendredi a eu lieu le scrutin de ballottage dans la circonscription de Westhavelland (Brandebourg) pour l'élection d'un membre du Parlement allemand. M. Peus, socialiste, a obtenu 9720 voix, et M. Lœbell, conservateur, en a eu 9685. Le candidat socialiste a, par conséquent, été proclamé élu.

Les affaires de Turquie. — M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, avait reçu du gouvernement français l'ordre d'insister auprès du sultan pour que celui-ci prenne sans tarder un certain nombre de mesures propres à rassurer l'opinion publique et à donner à l'Europe une première satisfaction.

M. Cambon a demandé aussitôt à être reçu en audience par le sultan. A la suite de cette entrevue, l'empereur de Turquie a ordonné les mesures suivantes:

1° Mise en liberté des personnes incarcérées contre lesquelles il n'existe aucune charge à Constantinople ni en province. Les fonctionnaires qui ne se conformeraient pas sous deux jours à cet ordre seraient sévèrement punis. Le ministre de la justice a reçu des ordres spéciaux en ce qui concerne Constantinople;

2° La police recevra des ordres pour que les Arméniens paisibles ne soient pas poursuivis;

3° Convocation immédiate de l'Assemblée arménienne, pour procéder à l'élection du patriarche;

4° Le colonel Mazhar Bey, rendu responsable du meurtre du Père Salvator, est déféré à un conseil de guerre. Les ordres annoncés sont mis à exécution;

5° Le vali de Diarbekir, Anis Pacha, particulièrement signalé dans les troubles d'Arménie, est révoqué;

6° Des instructions précises sont adressées aux gouverneurs des provinces pour assurer la répression de toutes nouvelles violences;

7° Le ministère de l'instruction publique devra supporter la charge de réparations à effectuer dans les couvents catholiques d'Asie Mineure qui ont souffert des derniers troubles;

8° Des ordres sont donnés pour la distribution de secours aux populations plus particulièrement éprouvées par les derniers événements;

9° M. Cambon a démandé, en outre, l'application rapide des réformes accordées l'année dernière aux six vilayets d'Arménie et leur extension aux autres provinces de l'empire. Des ordres sont envoyés à cet effet. Le décret relatif à l'extension des réformes va être publié;

10° Le préfet de police de Constantinople, Nazin Bey, qui avait été accusé de faiblesse lors des violences commises dans la capitale de l'empire, est révoqué.

Enfin, le tribunal extraordinaire constitué par le sultan pour juger les Arméniens a dû être licencié lundi; tous les détenus non inculpés seront relâchés; un télégramme adressé à tous les gouverneurs et commandants militaires, les rend responsables de tout sang versé et les menace de révocation et de poursuites en cas de désordres non réprimés; des instructions sont données aux autorités de Constantinople pour couper court à toute tentative d'intervention de la populace si de nouvelles manifestations se produisent.

Le conseil du patriarcat arménien était convoqué pour lundi, afin de faire procéder à l'élection de l'assemblée générale; le décret pour l'extension des réformes à tout l'empire a dû être soumis lundi au conseil des ministres.

Le gouvernement français a fait savoir au sultan qu'il donnait à M. Cambon des instructions précises pour surveiller l'application de ces premières mesures.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Echos des élections. — On lit dans la *Suisse libérale*:

D'ailleurs, les procédés du parti ouvrier ont été, dans cette dernière circonstance, au-dessous de toute critique, d'autant qu'il savait d'avance à quoi s'en tenir sur le succès de M. Adamir Sandoz.

Leur manifeste de la dernière heure, dans lequel il était parlé de M. Calame-Colin, célèbre administrateur de la fameuse Banque commerciale, n'était rien moins qu'une bonne petite infamie, et l'odieuse caricature qu'on n'a pas craint de distribuer partout dimanche, n'était pas précisément faite pour relever le parti ouvrier dans l'esprit des gens bien pensants, c'est-à-dire réprouvant de pareilles mœurs électorales.

Nous nous bornons à constater ceci: C'est que le fait d'avoir écrit que M. Jules Calame-Colin était administrateur de la Banque commerciale est une *infamie.*

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la *Suisse libérale* et son correspondant chaux-de-fonnier.

Quant à la caricature dont la *Suisse libérale* et son correspondant parlent, nous ne savons d'où elle provient, mais nous pouvons leur certifier à tous deux que le Parti socialiste n'en avait aucune connaissance et qu'il n'a par conséquent été appelé ni à l'approuver ni à la désapprouver.

Le Socialisme à Peseux. — Sous ce titre on écrit à la *Suisse libérale*:

Rarement le parti socialiste a pu constater un progrès pareil à celui qu'il a obtenu à Peseux dimanche dernier. En quinze jours il a quintuplé. C'était à croire que le parti radical tout entier prenait feu puisque le bon tiers des électeurs radicaux a voté pour le candidat ouvrier: de rouge foncé ils sont devenus bleus. Est-ce de colère? Ce sont surtout les chefs du parti qui ont voté, et certes pour le parti radical cantonal c'est une défection qui sera vivement ressentie. Notre village ne sera plus un centre radical bon teint, mais il va devenir un centre socialiste. Ah! si Fornachon avait su qu'il donnait sa fortune à une localité dont la majeure partie des électeurs va bientôt préconiser le partage des biens, qu'aurait-il fait?

Un électeur.

Sans commentaire!

Affaire Nicolas. — On nous informe que Henri Nicolas s'est pourvu en cassation contre le jugement de la Cour d'assises du 7 novembre.

Nous croyons savoir que le recours ne tendra pas à faire annuler le verdict du jury. Il se bornerait à contester — comme l'a d'ailleurs fait à l'audience le défenseur de l'accusé — l'applicabilité de l'article 90 du Code pénal, sur lequel la Cour s'est fondée pour élever le maximum de la peine, visant l'abus de confiance.

Schäublin aurait aussi, nous dit-on, déposé un pourvoi en cassation.

Grand bien leur fasse!

Chronique locale

Etat des bestiaux abattus dans les abattoirs publics du 1er au 31 octobre 1896:

142 bœufs, 508 porcs, 228 veaux, 189 moutons.

Denni David, 2 génisses, Schneider Edouard, 1 génisse, Grossen Fritz, 6 vaches, Brandt, Gabriel, 5 génisses, Liechty Ernest, 1 taureau, Funk Jean 4 génisses, Beiser Charles, 1 génisse, 2 vaches, Rollé Traugott, 2 génisses, Schmidt Christian, 2 génisses, Bernheim Charles, 3 taureaux, Particuliers 1 taureau et 5 vaches.

Viandes dudehors. — Communauté israélite: 13 bœufs, 6 veaux, 9 moutons.

Schmidiger J., 242 lapins, 983 kg jambons et filets salés, 1 mouton, Gigy P., 172 lapins, Schneider Ed., 467 lapins, Jacot Zélim, 749 lapins, 2 cabris, Mme Hauert, 180 kg viande de porc fraiche, Tribolet J., 23 kg jambons fumés, Frickart-Marillir, 202 kg jambons et filets salés, Rossel J., 33 kg jambons fumés, Biery P., 45 kg jambons fumés, 78 lapins, Robert E., 70 kg viande de porc fraiche, Ulrich Aug., 120 kg viande de porc fraiche, Vve Wutrich, 95 lapins, Funk Jean, 87 lapins, Robert A., 30 kg viande de porc fraiche, Bernhein Charles, 3/4 bœuf, 1/2 veau, 2 moutons, Denni D., 28 lapins, 220 kg jambons et filets salés.

Les révolutions qui viennent tout venger font un bien éternel dans leur mal passager.
Victor Hugo.

Au Sénat belge, le 26 février 1890.

Dernières nouvelles

Lausanne. — Le Grand Conseil a pris en considération et renvoyé à une commission pour examen la motion Wahlen tendant à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections communales dans les localités de 2000 âmes et plus. Il a ensuite abordé la discussion de la loi sur les apprentissages.

Paris. — La Chambre a décidé, par 273 voix contre 254, de discuter dans sa prochaine séance le mode d'élection du Sénat, malgré M. Méline qui demandait qu'on commençât l'examen du budget.

Berlin. — La session du Reichstag a été ouverte mardi par une courte allocution du président, M. de Buol; puis la Chambre passe à la discussion de la loi sur l'organisation judiciaire et la procédure criminelle. Au nom des socialistes, M. Stadthagen demande des garanties légales en ce qui concerne l'indépendance des juges. Le ministre de la justice déclare que les juges méritent une confiance absolue, et que leur impartialité est au-dessus de tout reproche. Le ministre défie M. Stadthagen de prouver le contraire.

A la demande générale, réouverture de la
BOUCHERIE
15, Rue du Premier-Mars 15
Ouverte chaque jour, dès 7 h. du matin à midi et le samedi toute la journée.
Toujours bien assortie en viande de Bœuf, qualité extra, Veau, Mouton.
Se recommande.
756

On offre à vendre
une forte glisse, et deux avec brancards et brecette; un char, des bombonnes neuves et usagées, des paniers neufs à bouteilles. 715
S'adresser rue du Rocher, 12

Gostely - Pfister
Place de l'Ouest et Rue du Parc 33
TOUS LES SAMEDIS
dès 7 h. du soir
Souper aux Tripes
Restauration à toute heure
493

Le domicile de
Marc BLUM
est transféré
7, Rue de la Cure, 7
en face du Temple Français 716

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Collége de la Ch.-de-Fonds

Ecole complémentaire

Les examens institués par la Loi pour établir le rôle de l'école complémentaire auront lieu le **Mercredi 18 Novembre**, dès **8 heures précises** du matin, au **Collège primaire.**

Tous les jeunes Suisses, nés en 1878 et 1879, sont tenus de se présenter à ces examens, **quand même ils n'auraient pas reçu de convocation personnelle.**

La non comparution aux examens sans motifs reconnus légitimes, est punie de 24 heures d'arrêts (Loi. art. 108).

La Chaux-de-Fonds, le 6 Oct. 1896.

Commission scolaire.

BOULANGERIE

J'ai l'honneur d'informer l'honorable public de la Chaux-de-Fonds que je viens de reprendre la suite de la Boulangerie

Rue de la Demoiselle 96

tenue précédemment par M. Schenk. Par des marchandises de premier choix et des prix modérés, j'espère mériter la confiance que je sollicite.

746 **R. SCHWEIZER.**

Tous les matins, **Petits Pains** au lait et au sel — On porte à domicile.

Boucherie-Charcuterie

Fritz GYGI

67, rue du Parc 67

Toujours bien assorti en viande de **Bœuf, Veau** et **Mouton, Porc frais,** salé et fumé.

Saucisses à la viande, Saucisses au foie, Saubisses à rôtir, Boudin frais 2 fois par semaine. **Saindoux** garanti pur.

Dès aujourd'hui tous les jours:

Lapin frais

Se recommande. 745

Demandez partout

L'APÉRITIF VAUCHER

— TÉLÉPHONE —

165

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Emile Bertschi

Rue de la Charrière 4

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'il vendra du **Bœuf** de première qualité, depuis vendredi 30 courant. Toujours bien assorti en **Porc frais,** salé et fumé, beau gros **Veau, Mouton,** Saucisses à la viande et au foie, Saucisses à rôtir fraîches tous les matins, **Boudin** tous les lundis soir et mardi matin.

739 Se recommande.

Menuisier-Ebéniste

Oscar VEUVE

58, rue de la Demoiselle, 58

se resommande à Messieurs les gérants et propriétaires pour tout ce qui concerne sa profession.

Meubles en tous genres

Réparations — Prix très modérés

Photographie Rebmann

6 médailles 712

Reproduction de montres

Changement de domicile

Dès aujourd'hui

M. SCHÆR, homœopathe

DEMEURE

6, Rue du Grenier, 6

au 2me étage 751

CHARCUTERIE AMI LIARDET

11a, 1er MARS, 11a

Toujours bien assorti en charcuterie fraîche salée et fumée, de 1er choix, et à des prix modérés. 637

Se recommande, **Ami Liardet.**

Gros Détail

COKE, HOUILLE

Anthracite, Briquettes

Charbon de foyard et natron

CHARLES-E. BÉGUELIN

Bureau: **Gare des Marchandises**

TÉLÉPHONE **LA CHAUX-DE-FONDS** TÉLÉPHONE

On peut aussi déposer les commandes auprès des magasins suivants:

Mme veuve L. BARBEZAT, magasin de tabacs;
veuve EVARD-SAGNE, confiserie, au Casino;
MM. GEORGES DUBOIS, magasin de fer, Place de l'Hôtel-de-Ville.
C. PELLEGRINI, magasin d'épicerie, rue de la Demoiselle 99. 727

Blanc comme la neige

est le

SAINDOUX

DE LA CHARCUTERIE 738

à 80 cent. le ½ kilo **LIARDET** à 80 cent. le ½ kilo

11a, rue du Premier-Mars 11a (ancienne Charcuterie GALLAND)

Comme je ne tue que des porcs, je peux garantir le saindoux de ma fabrication, pur et exempt de déchets de graisses d'autre bétail. J'apporte une attention toute spéciale à la fabrication de cet article et je peux le recommander à ma bonne clientèle.

Se recommande, AMI LIARDET.

GRAND ASSORTIMENT

de Glaces et Tableaux

EN TOUS GENRES ET A TOUS PRIX 56

Encadrements en tous genres

PRIX SANS CONCURRENCE

47, Rue Léopold Robert, 47

Ch. BRENDLÉ, la Chaux-de-Fonds

Maladie des organes génitaux

Maladies du bas ventre, contagion, vices secrets et *leurs suites, impuissance, pertes séminale pollutions, ardeur* et *retention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement* et *irritation des nerfs, etc.* Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discrétion absolue.

S'adresser à la **Policlinique privée** Kirchstrasse 405 **Glaris.**

Magasin de Modes Jémina Borel

16, rue de la Serre, 16

GRAND CHOIX de

Chapeaux - Modèles

Articles de Modes et Spécialité de Deuil

Prix très avantageux! 758 **Prix très avantageux!**

Résultat des essais du lait du 5 au 6 novembre 1896

Les laitiers sont classés d'après la qualité du lait qu'ils fournissent.

Noms, Prénoms et Domicile	Butyromètre	Densité du lait entier	Densité du lait écrémé	Crémomètre	Observations
Barben Gottfried, Foulets	47	32,8	36,4	24	
Hummel Henri, Combe Boudry	44	32,6	36,2	16	
Etienne Ulysse, Ptes Crosettes 1	43	34	37,3	15	
Matthey Prévot Emile, Corbatière	38	33,1	36,4	11	
Gentil Ulysse, Bd. Crétets 7	38	33,6	36,9	10	
Maurer Frédéric, Boinod 10	37	34,2	37,2	14	
Sommer Léon, Boinod 16	36	33,2	36,2	12	
Hofstetter Christian, Grds Crosettes 2b	36	33,2	36,2	12	
Glauser Abram, Bd Crétets 12	35	32,6	36,1	12	
Siegrist Jean Louis, Bd Crétets 18	35	32,4	35,1	11	
Dubois Jean Louis, Foulets	33	32,9	35,1	10	
Mast Christian, Reprises 2	33	32	34,7	9	
Bœgli Charles, Bd Crétets 19	31	32,2	34,8	9	Lait faible
Stambach Ali, Trembles	30	32,1	34,1	9	Lait très faible

Chaux-de-Fonds, le 31 octobre 1896. DIRECTION DE POLICE.

La Pharmacie BONJOUR

3, Rue des Granges, 3

recommande pour la saison d'hiver ses

Articles pour l'hygiène de la peau

Remèdes contre 728

Engelures, Crevasses, Cors aux pieds, etc.

DÉPILATOIRE inoffensif et d'un effet prompt, 2 fr. le flacon.

Vins fins d'Espagne

Importation directe

Bon vin rouge garanti naturel

à 40 et 50 ct. le litre

Malaga noir, Malaga doré, Moscatel et **Madère** fr. 1. 30 la bouteille verre perdu.

Xérès, Malvoisie et **Porto rouge** fr. 1. 50 la bouteille, verre perdu.

En litre **Malaga noir** et **Malaga doré** fr. 1. 65 le litre, verre perdu.

Rabais par quantité.

Toutes ces marchandises sont de Ire qualité et proviennent des premières maisons d'Espagne.

Paul Peytreqnin

15, Rue Fritz Courvoisier, 15

Cave rue Léopold Robert No. 10, entrée du côté Est, vis-à-vis de la Boucherie Funck; ouverte tous les samedis depuis 5 heures du soir.

Dépôt chez Numa Hertig

Rue du Progrès No. 101a, 1er étage à gauche.

Se recommande

740 **Paul PEYTREQUIN.**

DENTISTE

M. GUENIN DENTISTE de TRAMELAN

reçoit régulièrement le Jeudi tous les 15 jours

3, Rue du Nord, 3

CONSULTATIONS 638

de 10 à 2 heures de l'après-midi

Boucherie-Charcuterie

Ed. Schneider

Ancienne boucherie F. Epplé

4, rue du Soleil, 4

BŒUF, 1re qual., extra, à 80 c. le ½ k.
VEAU, 1re qual., 85 c. le ½ kilo.
MOUTON, 1re qual., dep. 70 c. le ½ k.
PORC frais, salé et fumé, depuis
SAINDOUX pur, à 80 c. le ½ kilo
70 c. le demi kilo
CHOUCROUTE, à 20 c. le kil.

Beau choix de Lapins

Se recommande, 634

Edouard SCHNEIDER.

Changement de domicile

Le soussigné informe ses clients et le public en général qu'il a transféré son domicile **Rue de la Paix 77.**

Il se recommande pour le **limage des scies** de tous genres et pour tous les travaux concernant sa profession. 660

C.-H. DUMONT, bûcheron.

Photographie Rebmann

6 médailles 713

Spécialité de grands Portraits

Achat et Fonte

de

Matières Or et Argent

ainsi que

Bijouterie et Boites de montres usagées

Traitement ou achat

de toutes BALAYURES contenant or ou argent.

A. PERRIN-BRUNNER

55, Rue Léopold Robert, 55

vis à vis de l'Hôtel Central

Avis officiels

de la

Commune de la Ch.-de-Fonds

Service des Vidanges

Avis au public

Ensuite des nombreux désagréments et de grands retards apportés à la vidange des fosses par les débris de toutes sortes qui se trouvent dans ces dernières, l'administration communale rappelle au public qu'il est expressément défendu de jeter dans les fosses des débris de verre, faïence, métal, bois, cendres, balayures, sciure, ainsi que toutes matières pouvant entraver le fonctionnement de la pompe ou la détériorer. En outre de l'amende de 2 à 15 fr. qui peut leur être infligée, les contrevenants auront à payer les frais provenant des dégats occasionnés et du temps perdu par les ouvriers (Art. 6 et 7 du Règlement pour le service des vidanges). 753

Conseil Communal.

Vient d'arrirer

Fromage fin gras

du Crêt de la Sagne

en petites pièces de 20 à 25 kilos

Mont-d'Or, Sarrasin, Servettes et Limburger

Beurre fin Centrifuge

arrive chaque jour régulièrement

Toujours bien assorti en 752

VINS ET LIQUEURS

ouverts et bouchés

Epicerie Alf. JACCARD

45, Demoiselle, 45

Boucherie - Charcuterie

D. DENNI

14, Rue de la Balance, 14

Tous les jours

LAPINS FRAIS

SAINDOUX pur à 75 c. le ½ k.

Tous les mercredis

SAUCISSES au foie d'Allemagne et Boudin

Véritables Saucisses de Francfort et de Vienne

CERVELAS 15 cent. la pièce

Par quantité, RABAIS

Se recommade, D. DENNI.

COIFFEUR

Je, soussigné, ayant remis mon magasin de coiffure à M. **Adrien HEGER,** je me plais à le recommander à mon honorable clientèle et la prie de vouloir bien lui reporter la confiance qu'elle m'a accordée jusqu'à ce jour.

Henri ZYBACH-BILLON.

Me référant à l'article ci-dessus, je me recommande vivement à l'honorable clientèle de mon prédécesseur, à mes amis et connaissances et au public en général. J'espère, par un travail propre et actif, mériter la confiance que je sollicite.

Adrien HEGER

755 **Rue de la Demoiselle 136.**

Changement de domicile

M. A. WÆLCHLI-SCHOTT informe sa nombreuse clientèle et le public en général que dès Mardi 10 courant sa

BOULANGERIE

sera transférée

Rue de la Demoiselle 81

Par la même occasion, il profite d'assurer à ses clients, ainsi qu'au public en général, qu'il fera tous ses efforts, comme par le passé, pour les satisfaire.

Tous les matins, depuis 7 h., **PETITS PAINS** au lait et au sucre.

ON PORTE A DOMICILE

754 Se recommande.

Bonne occasion

A vendre un bon **potager** N. 14, **prix 40 fr. A** la même adresse, fabrique et relimages de tous genres de scies. S'adresser à **Jean Beringer,** Rue de la Ronde, 22. 757